HENRI TANDONNET, ANNICK BILLON

«Henri Tandonnet & Annick Billon - Présentation des conclusions du rapport « Eau, urgence déclarée »»

20/10/2016

Henri Tandonnet a présenté les conclusions des travaux menés avec son collègue Jean-Jacques Lozach, dans le cadre de la délégation sénatoriale à la prospective.

Après avoir rappelé que la France est exposée à un risque de pénurie d'eau, tout particulièrement en été quand les pics de chaleur se heurteront aux pics de besoin, le sénateur a renouvelé son signal d'alarme sur la gestion de la ressource en eau face au dérèglement climatique qui s'accentue.

Au-delà des économies d'eau qui constituent un élément de réponse, Henri Tandonnet a insisté sur :

- l'importance de la recherche, et notamment sur les avancées nécessaires pour la réutilisation des eaux usées,
- l'agro-écologie qui repose sur une utilisation optimale de la ressource et des mécanismes naturels,
- la reconstitution des nappes phréatiques,
- la création de réserves d'eau en période d'abondance, qui permettront aussi de maintenir le bon état écologique des cours d'eau.

Le Sénateur a également interpellé la Ministre sur la question des réserves hydroélectriques : « *au moment où l'on sollicite le renouvellement des concessions, ne faut-il pas avant cela, réfléchir au partage de ces réserves préemptées en amont ?* »

D'autres solutions devront venir d'une gestion décentralisée par bassin et sous-bassin territorial, mais aussi de la mobilisation de tous les acteurs autour de projets territoriaux partagés, et non imposés.

Enfin, Henri Tandonnet a insisté sur la nécessité de ne pas opposer les ménages et les agriculteurs qui ont des intérêts liés car *« les besoins de l'irrigation sont ceux de l'alimentation »*.
Notre indépendance alimentaire dépend de la disponibilité d'eau pour l'agriculture. « *Rien ne sert de se priver de nos ressources pour l'agriculture si nous devons importer d'autres pays plus fragiles nos besoins alimentaires* ».

Annick Billon a cité l'exemple de son département où elle a initié une réflexion avec les responsables des Commissions Locales de l'Eau et de Vendée Eau, syndicat départemental de l'eau potable. Pour la sénatrice, il faut impérativement conserver les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 mais laisser aux acteurs de terrain le choix des paramètres d'évaluation et de mesure les plus adaptés aux réalités des milieux aquatiques.

« *Pour se projeter dans un avenir plus serein et pleinement efficace* », la sénatrice préconise de mettre en place, une gouvernance qui, au sein de toutes les instances, intègre l'ensemble des acteurs, instaure des relations basées sur la confiance, favorise le retour d'expériences entre bassins versants et renforce le rôle des syndicats de rivière en lien avec les Commissions Locales de l'Eau.

« *Concernant la gestion de l'eau c'est avec pragmatisme et discernement qu'il faut agir »* a-t-elle affirmé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC